

poussée et organise un rameau anticipé qui doit être pincé court. Le deuxième pincement peut encore amener la formation d'un deuxième rameau anticipé qui peut être pincé sur les feuilles de la base.

Pratique du pincement.—Supposons en principe que les rameaux de prolongement et la flèche ne doivent jamais être pinces ; ce sont des organes dans lesquels la vie doit arriver abondamment, de façon à ce qu'un important courant de sève coure le long de la branche charpentière et de l'axe. Seuls doivent être pinces les rameaux latéraux qui prennent naissance directement sur la branche charpentière ou sur les coursonnes qu'elle porte.

Les rameaux à pincer sont de deux sortes :

1° Les temporaires, ceux qui doivent disparaître après la saison, remplacés par d'autres ; 2° les permanents, c'est-à-dire ceux qui doivent continuer à servir à la fructification au cours des années suivantes.

Sur les premiers, le pincement doit être plus court que sur les seconds, de façon à reporter sur les rameaux de remplacement la vitalité qui est économisée en haut de ceux qui sont pinçés ; ces rameaux sont ceux qui accompagnent les fruits ou terminent les branches à fruit sur le pêcher ou encore les pampres qui portent les fruits dans la vigne ; sur le pêcher on les pince à 4 ou 5 feuilles, et sur la vigne on les arrête à 2 feuilles au-dessus de la grappe la plus élevée.

Quant aux rameaux qui naissent directement sur la branche charpentière, et qui doivent devenir des branches fruitières ou coursonnes dans la suite, le pincement doit fortifier leur base, porter la sève sur les bourgeons qui sont à l'aisselle des feuilles, les faire grossir, au lieu de les laisser sommeillants ou latents, et favoriser la formation des boutons à fruit (rameaux du pommier, du poirier, du pêcher). Le pincement pour eux a lieu à une plus longue distance de leur base ; généralement on pince à 8 ou 9 feuilles les rameaux du pêcher destinés à devenir des branches fruitières l'année suivante, et c'est à 6 ou 8 feuilles que l'on pince les rameaux du poirier. Il va sans dire que l'on pince plus long sur les arbres très vigoureux, que l'on pince court les sujets qui poussent peu, soit parce qu'ils sont peu vigoureux, soit parce qu'ils vivent en milieu sec et sont à faible pression.

Effet du pincement.—Le pincement vieillit le rameau sur lequel il est appliqué et le prépare à la fructification ; en même temps il provoque des poussées latérales de sève qui vont aux bourgeons de l'aisselle des feuilles et les font grossir ; c'est grâce à ces courants que l'on voit se former au voisinage de la base des rameaux, des bourgeons qui seraient restés trop petits sans cela, et sur lesquels on peut compter pour asseoir la taille suivante dans le poirier, ou pour donner des rameaux de remplacement dans le pêcher.

D'un autre côté, le développement des pousses étant complémentaire, si on pince plus court les pousses supérieures des branches charpentières, on favorise le développement de celles qui occupent les régions inférieures, et dans une même couronne qui doit former à sa base des pousses pour remplacer celles du haut que la taille du printemps supprimera, le pincement court de ces dernières favorise puissamment le développement des premières.

Enfin, le pincement appliqué de bonne heure aux pousses de la vigne, combat la coulure. En un mot le pincement est l'un des moyens de

compléter la taille, d'harmoniser le développement des diverses parties de l'arbre, et de préparer la formation des organes floraux.

On le pratique couramment sur le pêcher, le poirier, le pommier, soumis à la taille régulière : on l'applique aussi à la vigne.

DUJARDIN.



COMPTABILITÉ AGRICOLE

Spécialement écrit pour le « Bulletin de la Ferme »

par A. DÉSILETS, B. S. A., Agronome officiel

« La comptabilité domestique assure l'économie. »

Les Américains, positifs et pratiques, ont coutume de dire que « pour être bon cultivateur, il faut être bon commerçant. » C'est-à-dire que, pour conduire une exploitation agricole d'une façon payante, il faut non-seulement savoir quand, comment et où faire ses achats et ses ventes, mais encore qu'il faut savoir tenir ses comptes.

Par la tenue des livres, le cultivateur se rendra compte des genres de culture et des méthodes qui paient le mieux et se débarrassera de ce qui est pour lui une cause de déficit. Ainsi, les praticiens du contrôle laitier constatent, de jour en jour, que pour réaliser de réels profits avec la vache à lait, il faut éliminer de nos troupeaux tout sujet inférieur. Le contrôle avicole et le contrôle fruitier, sont autant de formes de comptabilité. Ils ont permis aux cultivateurs éclairés qui les pratiquent, de se ressaisir à temps et s'abandonner, les premiers, certaines races de volailles et certaines méthodes d'alimentation peu payantes, et les derniers, certain genre de culture en train d'épuiser la fertilité de leur terre.

La comptabilité est donc l'art de tenir ses comptes.

Elle a pour objet de garder un état des recettes et des dépenses que l'on fait. Toute la comptabilité roule sur :

1° le *doit* (ou débit), partie gauche d'un compte, où l'on inscrit toutes les valeurs reçues, et que conséquemment on doit ;

2° l'*avoir*, (ou crédit), partie droite d'un compte où l'on inscrit les valeurs données et qui, par conséquent, nous sont dues.

Ainsi, débiter un compte, c'est écrire à gauche la valeur que ce compte, (personne ou chose), a reçue. Créditer, c'est écrire à droite de ce compte, (personne ou chose), toutes les valeurs qu'il a fournies ou données.

EXEMPLE:

Dt.	Compte de vacheries	Ct.
Juin 9 10 sacs de son, 1,000 lbs....	\$14 00	Juin 2 Recettes de fromagerie pour mois de mai, 10 vaches... \$22 00

En agriculture, comme dans le commerce et l'industrie, la comptabilité pourrait avantagéusement se faire à plusieurs livres séparés, si le manque de temps et de main-d'œuvre n'obligeait à adopter un système plus simple et plus rapide qui permette de tout noter en peu de mots.

Les comptes du cultivateur peuvent donc se tenir dans un seul cahier préparé à cette fin, et comprenant deux grands chapitres : l'*Inventaire* et le *Journal*.

L'inventaire est à la base de toute comptabilité rationnelle. Il indique la valeur, réelle autant que possible, de tout ce que l'on a en sa faveur ou contre soi. L'inventaire embrasse donc l'*Actif* et le *Passif*.

Sous l'*actif* doivent s'inscrire les valeurs suivantes : immeubles, (terres, bâtiments, résidence privée) ; capital argent en banque ou prêté ; animaux, (vaches, bœufs, chevaux, porcs, etc.) ; machines aratoires et autres.

Sous le *passif* : dettes par billets ou hypothèques ; taxes foncières et capitulations ; comptes courants ; pertes subies durant l'année précédente, etc.

En faisant l'inventaire, il importe de déduire les pertes de valeur subies annuellement par les bâties ou outillages, animaux, etc. En certains cas, le chiffre de détérioration peut être représenté par le coût des réparations effectuées au cours de l'année. Plus généralement on admet que la détérioration annuelle des bâties, clôtures et machines aratoires s'élève, dans la moyenne, à 10% de la valeur initiale de ces objets. Et l'on sait que ce chiffre est en dessous de la réalité lorsqu'il s'agit de propriétaires négligents, et dans le cas où les charrues, râteaux, faucheuses, etc., hiverne sous la neige.

L'inventaire devrait être fait avant le 1er avril, époque où l'on se prépare à commencer une nouvelle année culturelle.

Le *Journal*, pour être à la fois simple et complet, doit se diviser en deux parties, deux grands titres : *Recettes* et *Dépenses*. Chacun de ces grands titres peut couvrir plusieurs colonnes où s'inscrivent les détails journaliers d'achats ou de rentes pour la ferme, d'achats pour la famille, d'emprunts, de soldes, etc. Nous donnons un exemple de division en colonnes pour un journal simplifié :

Dates	DÉTAILS JOURNALIERS	POUR LA FERME		Pour la famille
		Dépenses	Recettes	
1915				
Janv. 9	400 lbs son de blé à \$1.45 le 100.....	\$5 50		
Jan. 16	Vendu un veau de boucherie.....		\$13 00	
jan. 27	Acheté 100 lbs sucre à 0.045.....			\$4 50